

Le seigneur du pays ne s'était jamais dit : Ici je bâtirai une ville. Il se rencontre qu'elle s'est créée toute seule. Frappé de l'accroissement rapide du petit hameau, de l'extension de la colonie, le seigneur juge d'un coup d'œil (quand il a du coup d'œil) les chances de l'avenir ; il pressent les avantages, calcule les bénéfices, voit à la fois gloire et intérêt à exploiter l'embryon naissant ; il accourt, il encourage, il protège ; il accorde chartes, franchises, privilèges, immunités, et est réputé fondateur.

C'est ainsi qu'il faut interpréter les expressions de la charte de 1260, quand, en parlant d'Humbert-le-Jeune, elle dit formellement : *Qui fundator extitit Villæfranchæ*.

Mais l'origine date de plus loin.

L'abbaye de Cluny, dont nous retrouvons la main colonisatrice au berceau de tant de nos villes et villages, avait fondé un prieuré à Limas.

Il a été dit, aux premières pages de ce chapitre, que Humbert-le-Vieux avait acquis de Guichard, qualifié frère de Milon, la terre de Limas, c'est-à-dire que l'alleu de Limas s'était converti en fief sous la mouvance des sires de Beaujeu. Comme on voit presque aussitôt la maison de Beaujeu agir en propriétaire, on doit en conclure que la famille vassale n'avait pas tardé à s'éteindre.

A cette époque doit remonter l'établissement de la tour du péage.

« La tradition commune dans le pays est, qu'il y avoit une grande Tour, qui dure encore, et qui est à la porte d'Anse, du côté de Lyon, et qu'on l'appelloit la tour du Péage, à cause qu'on y levoit un droit, pour les seigneurs de Beaujeu, selon la coutume de ces temps là. L'occasion de ce péage fit qu'on bâtit plusieurs maisons au prez de la tour ; veu même que c'estoit un lieu de passage, sur le grand chemin de Bourgogne. Ces maisons firent un bourg qui estoit dans la